

**DECRET N° 2016- 611** du 28 septembre 2016  
portant nomination au Ministère de la  
Décentralisation et de la Gouvernance Locale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret n°2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale;
- Sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 septembre 2016

**DECRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après, au Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale:

- Secrétaire Général du Ministère :  
**Monsieur Irénée Magloire Rick GNONLONFOUN ;**

- Secrétaire Général Adjoint du Ministère :  
**Monsieur Crespin GUIDI ;**
- Directeur du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL) :  
**Monsieur Christian Raoul KOUTHON ;**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 28 septembre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



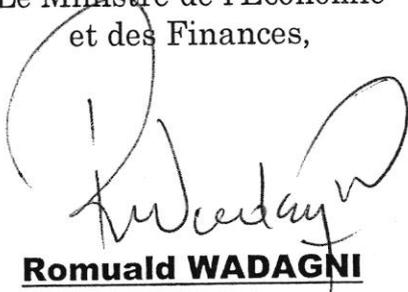
**Patrice TALON**

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
de la Présidence de la République,



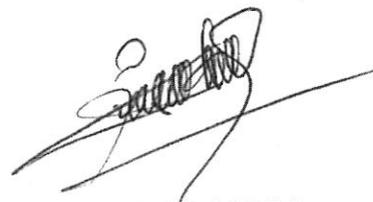
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de la Décentralisation et  
de la Gouvernance Locale,



**Barnabé Z. DASSIGLI**